

LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Eau

- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
- AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée

- Monument historique

- AC1 - Élément classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques

- Monument naturel et site

- AC2 - Site classé ou inscrit

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Gaz

- I1 - Périmètre de servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- Électricité

- I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne

- Transport ferroviaire

- T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

- Communication électronique

- PT2 - Servitude de protection contre les obstacles

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique

PM1 - Zone inondable (PPRI)

- Zone rouge
- Zone bleue
- Zone de précaution

PM1 - Mouvement de terrain

- Zone à risque fort, inconstructible
- Zone à risque moyen, constructibilité soumise à conditions

••• Limite communale

□ Limite parcellaire

■ Bâtiment

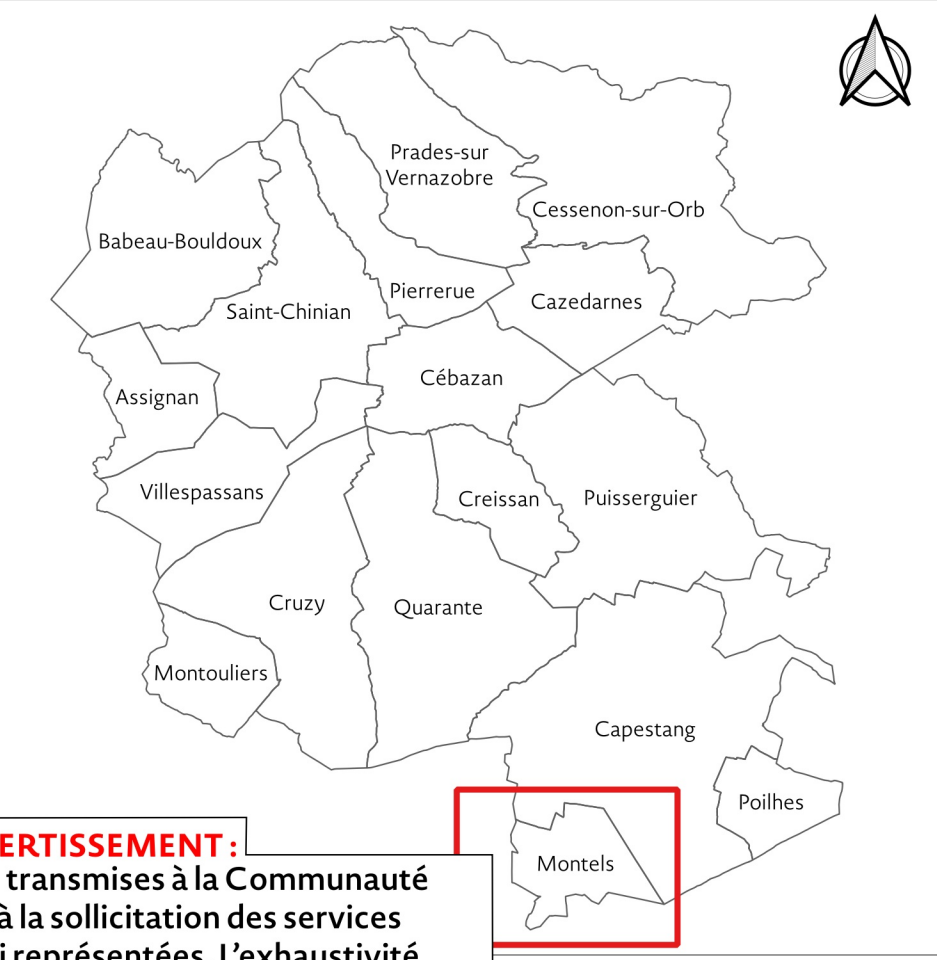
ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Montels : Territoire communal

Échelle : 1/5000ème (au format A0)



AVERTISSEMENT :
Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.

